

CAHIER DES CHARGES

Accompagnement à la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture et le parking du gymnase de Nomexy & Etude de faisabilité de l'autoconsommation collective de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque

(Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'œuvre)

1. Présentation de la SEM Terr'EnR

Dédiée au financement participatif et citoyen des énergies renouvelables, la Société d'Economie Mixte Terr'EnR est née de l'engagement dès 2015 des Vosges Centrales à devenir un Territoire à Energie Positive en 2050, soit un territoire engagé vers l'autonomie énergétique. Cette société, véritable bras armé des collectivités, est la pièce maîtresse de la stratégie énergétique territoriale de massification, qui vise une couverture des besoins par les énergies renouvelables à hauteur de 46% à l'horizon 2030 (contre 23% en 2015)¹. Avec le renforcement des moyens d'accompagnement et de planification énergétique, les collectivités souhaitent être à même d'identifier et de valoriser les opportunités énergétiques locales en vue de construire le moteur économique territorial qui soutienne l'émergence du nouveau modèle énergétique.

Créée en décembre 2019, son capital est de 4.6 Millions d'euros, détenu majoritairement par son collègue public à hauteur de 71% : la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) (52%), la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain (5%) et la Région Grand Est (13%) ; le collègue privé réunissant le Crédit Agricole (2%) aux côtés de la Banque des Territoires (26%), la Caisse d'Épargne (2%) et un fonds d'investissement citoyen : Energie Partagée Investissement (<1%).

Avec un spectre d'intervention privilégié sur le territoire des Vosges Centrales et ouvert à l'ensemble des énergies renouvelables, la société s'attèle dans un premier temps au co-développement de plusieurs projets éoliens et photovoltaïques.

L'objectif est notamment de monter en force sur le tiers investissement de projets de grappes solaires photovoltaïques sur toiture de bâtiments.

¹ Objectif affiché dans le SCoT des Vosges Centrales dans sa version révisée de 2019 et repris dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial.

2. Présentation du contexte de la commande

❖ Cadre partenarial de l'auto-consommation

La SEM Terr'EnR s'apprête à équiper une centrale photovoltaïque (PV) sur la toiture et le parking du gymnase de Nomexy, équipements de la commune de Nomexy.

Le bâtiment est en cours de rénovation et structuré pour recevoir du photovoltaïque.

La SEM Terr'EnR est en cours de contractualisation avec la commune de Nomexy pour tiers-investir sur ces centrales photovoltaïques en toiture et parking et s'apprête à mettre en place un contrat d'usage pour que l'électricité produite soit autoconsommée par les bâtiments communaux de Nomexy via la PMO² associative de la SEM Terr'EnR, en cours de création.

Afin d'obtenir un pourcentage d'autoconsommation éligible aux aides CLIMAXION, la contractualisation avec des entreprises privées est à l'étude.

3. Objets de la mission

Cette mission a pour objets :

PHASE 1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Ombrière :

- ❖ Préparation d'une notice AVP sur le foncier parking et toiture
- ❖ Réalisation des études d'autoconsommation si le gisement de consommations le permet

PHASE 2 : Mission de maîtrise d'œuvre (MOE) :

- ❖ Réalisation des APD et des PRO
- ❖ Réalisation du dossier de demande de Permis de Construire
- ❖ Rédaction du DCE pour l'implantation photovoltaïque et assistance aux contrats de travaux (ACT)
- ❖ Demandes de raccordement à ENEDIS
- ❖ Suivi du chantier, jusqu'à la réception de la totalité de la centrale photovoltaïque

4. Précisions techniques

La conception du bâtiment a pris en compte l'intégration d'une centrale photovoltaïque par :

- **Les composants de la couverture du gymnase (cf annexe 2 documents EXE)**

² PMO = Personne Morale Organisatrice

5. Objectifs poursuivis

Plus précisément, les objectifs sont d'accompagner la SEM à :

- **La proposition d'un cadre contractuel à la commune de NOMEXY et aux entreprises privés par :**
 - ✓ La réalisation d'une notice AVP

- **Optimiser économiquement le montage financier :**
 - ✓ Rendre une étude de faisabilité conforme au cahier des charges CLIMAXION permettant l'octroi de la subvention régionale si le gisement de consommation est suffisant. Le cas échéant, établir un dossier EDF OA avec une autoconsommation par la commune de Nomexy.
 - ✓ Affiner les estimations de la production électrique qui va être auto-consommée

- **Animer le dialogue partenarial entre les acteurs en présence :**
 - ✓ Auprès des interlocuteurs de terrain : en expliquant et en adaptant le cadre contractuel à leurs contraintes

- **Mettre en place l'installation photovoltaïque durant ses phases de développement :**
 - ✓ Démarches préalables
 - ✓ Constitution du dossier urbanisme
 - ✓ Passation des marchés de travaux
 - ✓ Etudes projet
 - ✓ Suivi des travaux d'exécution
 - ✓ Soutien lors de la réception – Mise en service

6. Forme juridique du marché

Le présent marché inférieur à 40 000 € HT est passé selon une procédure "allégée".

Les missions décrites en phase 1 et 2 sont définies en tranche ferme.

7. Durée de la mission : 10 à 13 mois

Idéalement, la mise en service de l'installation photovoltaïque se réalisera avant octobre 2024.

8. Attentes sur le contenu de l'offre

- ❖ Clarifier la nature des livrables ;
- ❖ Définir les jalons de paiement en fonction de l'avancement de la prestation.
- ❖ Exposer ses réalisations de missions similaires à la présente mission.
- ❖ Présenter sa compétence en photovoltaïque avec toutes les qualifications requises pour la réalisation de la prestation :
 - ✓ Qualification OPQIBI 20.15 RGE ingénierie Photovoltaïque
 - ✓ Assurance décennale mentionnant également l'activité photovoltaïque (mission de maîtrise d'œuvre)
- ❖ Agrément ENEDIS

9. Choix du prestataire

Le choix du prestataire pour cette mission sera fait sur la base :

- du prix : 60%
- de la qualité de la proposition méthodologique : 20%
- des compétences des personnes intervenantes dans le domaine de la consultation : 20%

10. Date de clôture des offres

A envoyer par mail au plus tard le **22 septembre 2023 12h.**

11. Référence du marché

Dans toute correspondance et tout acte contractuel, merci de bien vouloir préciser la référence suivante : 2023_PV_TOIT_PARK_NOMEXY_GYMN_AMO/MOE.

Merci de bien vouloir ensuite préciser le jalon de paiement que vous aurez décidé : ex. 2023_PV_TOIT_PARK_NOMEXY_GYMN_AMO/MOE_JALON_1/4.

12. Contact :



Maxime LOZUPONE

Chargé d'opération

✉ maxime.lozupone@terr-enr.fr

☎ 03 56 32 12 40 | 06 38 79 79 58 | Ligne interne 27 38

SEM Terr'EnR

Maison de l'habitat et du Territoire

1, Avenue Dutac - 88000 EPINAL

 www.terr-enr.fr

ANNEXE 1 : Foncier et surface disponible

Le foncier disponible pour l'installation d'ombrière photovoltaïque est le suivant :



La surface disponible est de 1 305,58 m² située sur les parcelles AH 0051 et AH 0050.

Le foncier disponible pour l'installation photovoltaïque en toiture est le suivant :



La surface disponible est de 852,06 m² situé sur la parcelle AH 0050. **La principale contrainte est l'installation d'une cheminée réduisant la surface d'implantation photovoltaïque.**

ANNEXE 2 : Document compressé joint avec la présente consultation